

Montréal, le 8 novembre 2018

VIA LE SDÉ

Nicolas Dubé
Ligne directe : 514-392-9432
Télec. : 514-878-1450
nicolas.dube@gowlingwlg.com

Adjointe
Tél. : (514) 878-9641, poste n° : 65236

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : HQT - Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2019
Planification de l'audience pour EBM du 26 novembre au 5 décembre 2018
Dossier de la Régie : R-4058-2018
Notre dossier : L113490049**

Chère consoeur,

Pour donner suite à la correspondance de la Régie du 29 octobre dernier, nous vous transmettons, pour l'intervenante Énergie Brookfield Marketing s.e.c. (ci-après « **EBM** »), les informations suivantes concernant la planification de l'audience sur le volet tarifaire prévue du 26 novembre au 5 décembre 2018.

Considérant l'intervention d'EBM dans le présent dossier, le fait que l'audience sur le volet tarifaire « Taux de perte » a été reportée au 14 au 24 janvier 2019, qu'elle n'a pas déposé de preuve sur les autres sujets tarifaires et considérant la réponse du Transporteur à la question 2.1 de la demande de renseignements numéro 1 d'EBM à l'effet que les modifications proposées au texte des Tarifs et conditions de service du Transporteur ne sont que des modifications de forme et de concordance et qu'elles n'affectent ni ne modifient quant au fond la méthodologie pour évaluer la capacité de transfert disponible sur les interconnexions avec les réseaux voisins, EBM désire informer la Régie qu'elle ne participera pas de manière active à l'audience débutant le 26 novembre prochain.

EBM entend toutefois être présente lors de la preuve en chef du Transporteur et de ses plaidoiries. Elle se réserve également le droit de poser certaines questions au Transporteur, pour un maximum de 10 minutes.

Elle ne prévoit pas contre-interroger les témoins des autres intervenants et faire des représentations lors des plaidoiries, mais elle se réserve le droit de le faire, tout dépendamment de la preuve qui sera présentée lors de l'audience.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Nicolas Dubé

ND/